



HAL
open science

L'adjectif épithète dans un SN anaphorique démonstratif

Injoo Choi-Jonin, Véronique Lagae

► **To cite this version:**

Injoo Choi-Jonin, Véronique Lagae. L'adjectif épithète dans un SN anaphorique démonstratif. *Scolia* [sciences cognitives, linguistique et intelligence artificielle / revue de linguistique], 1997, 10, pp.121-146. hal-04314789

HAL Id: hal-04314789

<https://hal.science/hal-04314789>

Submitted on 22 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'ADJECTIF ÉPITHÈTE
DANS UN SN ANAPHORIQUE DÉMONSTRATIF

Injoo CHOI-JONIN
Université de Strasbourg 2
Véronique LAGAE
Université de Valenciennes

Le fonctionnement anaphorique d'un SN démonstratif en français a fait l'objet de nombreuses études, notamment Blanche-Benveniste et Chervel (1966), Corblin (1987), Marandin (1986), Kleiber (1984, 1986a, 1986b, 1988, 1990), Wiederspiel (1995), Theissen (1996), Reichler-Béguelin (1995), Apothéoz et Reichler-Béguelin (à par.). Notre objectif n'est pas de reprendre cette discussion mais, bien au contraire, tout en tenant compte des résultats des travaux antérieurs, d'élargir le champ d'étude de l'anaphore démonstrative. En effet, nous tenterons de déterminer quel peut être le rôle d'un adjectif épithète dans un SN anaphorique démonstratif. Jusqu'à présent, cette question n'a pas fait l'objet, à notre connaissance, d'une étude approfondie pour le français¹.

Lors de la constitution du corpus qui a servi de base à la présente étude et qui englobait à l'origine tous les SN anaphoriques comprenant un adjectif, il est apparu que les SN démonstratifs étaient bien plus nombreux que les SN définis². Dès lors, nous avons préféré nous limiter aux formes où l'expansion adjectivale paraissait la moins contrainte, à savoir les SN démonstratifs. Par ailleurs, notre choix des adjectifs parmi les modificateurs se justifie par leur possibilité d'être antéposés au nom. En effet, l'examen de la position ainsi que du type des adjectifs pouvant apparaître dans un SN anaphorique nous paraissait un sujet digne d'intérêt. Or, lorsque nous avons entrepris ce travail, il nous a semblé indispensable de déblayer d'abord le terrain en classant les adjectifs selon leur rôle assumé dans le domaine anaphorique. Dans l'état actuel de notre recherche, nous ne sommes donc pas près de notre objectif fixé au départ, étant donné l'étendue du travail qui doit tenir compte du problème de l'anaphore nominale d'une part, et des problèmes concernant la position et la typologie des adjectifs d'autre part. Nous espérons néanmoins apporter quelques précisions en ce qui concerne le rôle du modificateur adjectival dans un SN anaphorique démonstratif.

¹ Maes & Noordman (1995) ont tenté de rendre compte de l'utilisation d'adjectifs épithètes ou d'autres modificateurs dans le SN anaphorique en anglais et en néerlandais. Leur hypothèse est que l'utilisation d'une anaphore démonstrative entraîne une modification de la représentation du référent. Cette modification peut être de trois types selon la forme du N2 : classification si N2 est un hyperonyme de N1, contextualisation si N2 est une reprise fidèle ou partielle de N1 et attribution si N2 s'accompagne d'un modificateur. Nous argumenterons que l'utilisation d'un adjectif n'est pas réservée à ce seul cas, mais qu'elle peut intervenir dans chacun des trois types.

² Ceci confirme l'observation faite par Corblin (1987 : 148, 191-194) que l'adjonction d'un modificateur à un SN défini peut compromettre l'interprétation par reprise. Voir également le par. 4 ci-dessous.

Dans un premier temps (par. 1), nous présenterons les grandes lignes du mode de fonctionnement de l'anaphore démonstrative mises en évidence dans les études antérieures. Notre acception de l'anaphore restera très générale : sera considéré comme anaphore tout segment qui est relié à une information précédemment mentionnée, représentée par un constituant nominal (SN, pronom, nom propre) ou par une proposition. La suite de notre exposé sera divisée en 4 parties, qui correspondent à notre classement des rôles de l'adjectif. Ne seront pris en considération que les adjectifs qualificatifs et relationnels, et non pas par exemple les adjectifs numéraux, *tel* ou *autre*³.

1. Le mode de fonctionnement anaphorique d'un SN démonstratif

Le SN anaphorique démonstratif est dans la plupart des cas étudié par rapport au SN anaphorique défini. Si certains linguistes ont vu, dans l'anaphore démonstrative, un cas particulier de l'anaphore définie (ce N = le N que voici, que je viens de mentionner, etc.)⁴, d'autres ont bien mis en évidence deux modes de saisie référentielle différents. Ces auteurs ont souligné essentiellement les quatre points suivants :

1.1. Valeur référentielle du déterminant démonstratif

L'adjectif démonstratif désigne directement son référent en renvoyant au contexte d'énonciation, alors que l'article défini, lorsqu'il est employé référentiellement, désigne indirectement son référent en renvoyant aux circonstances d'évaluation (Kleiber, 1986a : 20). Autrement dit, l'adjectif démonstratif a un sens instructionnel qui "engage à trouver le référent grâce à des éléments en relation spatio-temporelle avec l'occurrence du démonstratif." (Kleiber, 1994b : 71) ; le sens lexical d'un SN démonstratif ne joue donc pas un rôle déterminant pour le repérage du référent (Corblin : 209-215).

1.2. Valeur sémantique de l'expression nominale d'un SN anaphorique démonstratif

Les expressions nominales du SN anaphorique démonstratif opèrent une classification ou reclassification des entités auxquelles elles réfèrent (Blanche-Benveniste et Chervel, 1966 ; Corblin, 1987 : 199 ; Kleiber, 1984 ; Reichler-Béguelin, 1995). Ainsi s'établit une relation classificatoire entre le référent déjà identifié dans le contexte antérieur mais conçu comme non classifié ou non nommé et le substantif recteur (Kleiber, 1984). L'interlocuteur doit pouvoir s'expliquer les raisons de la classification comme N2 du référent visé.

La relation classificatoire entre le référent et l'expression nominale est, selon Kleiber (1984 : 65), présumée (non assertée) et s'établit sur un mode indéfini : la description démonstrative est l'abréviation d'une structure copulative à attribut indéfini du type *c'est un/du N*. Le mode indéfini associé à la classification du référent visé permet d'effectuer par conséquent une quantification partitive en saisissant le référent en contraste interne, par opposition aux autres membres de la classe à laquelle il appartient (Blanche-Benveniste et Chervel, 1966 ; Kleiber, 1984 : 76-80 ; Corblin, 1987 : 219-225)

³ À propos des adjectifs *premier*, *dernier*, *tel* et *autre*, voir Berrendonner & Reichler-Béguelin (à par.), Riegel (1995) et Van Peteghem (1995a, 1995b).

⁴ Voir pour une analyse critique, Kleiber (1986c).

1.3. Conditions d'emploi de la reprise démonstrative

La contrainte, prioritairement d'ordre sémantique pour Kleiber, repose sur un principe de pertinence : le référent à identifier anaphoriquement, c'est-à-dire par l'intermédiaire du contexte gauche, doit pouvoir être considéré de façon pertinente comme étant un N ou du N (Kleiber, 1988 : 159) ; dans le même ordre d'idées, Corblin (1987) considère que la reclassification opérée par le démonstratif doit être motivée par le contexte discursif.

Le contexte droit peut également s'avérer pertinent, notamment lorsqu'il y a une reprise démonstrative fidèle comme dans *Il était une fois un petit garçon. Ce petit garçon...* Selon Danon-Boileau (1990 : 103-105), le démonstratif (deixis forte) met en jeu une propriété qui différencie l'occurrence construite de toute autre occurrence du même "type" ; une telle expression construit une référence en prenant appui sur l'usage discriminant d'une propriété différentielle qui demeure non explicitée mais qui est crucialement en jeu dans la suite de l'énoncé, tout le reste de l'énoncé étant une façon de "développer" cette propriété différentielle.

1.4. Conséquences discursives de la reprise démonstrative

La procédure indexicale de l'adjectif démonstrative entraîne un détachement du référent visé vis-à-vis de la circonstance d'évaluation (Kleiber, 1986b : 61), un changement de point de vue (Marandin, 1986 : 83), ou encore la focalisation d'un élément dans le modèle contextuel « cible » et non dans le modèle « source » (De Mulder, 1990 : 153). Le démonstratif opère ainsi une modification de représentation du référent visé sur le plan discursif. Selon Maes et Noordman (1995), cette modification peut se faire par l'activation d'une propriété du référent. Ce qui est mis en jeu dans ce cas, c'est la nouveauté informationnelle qui doit accompagner l'emploi démonstratif : sens contrastif intercatégoriel, apport d'une propriété non inférable à partir du nom de première mention, changement de l'orientation thématique, présentation du référent dans une nouvelle classe supérieure (Theissen, 1996 : 307-335).

2. L'adjectif participe à l'identification du référent

L'adjectif n'est presque jamais indispensable dans les exemples que nous avons réunis. Les problèmes qui peuvent se présenter lors de la suppression d'un adjectif sont en général des problèmes de cohérence discursive et non des problèmes d'identification du référent. Cela est conforme à l'observation qui a été souvent faite que le sens lexical d'un SN démonstratif n'est pas décisif pour le repérage du référent, étant donné que le déterminant démonstratif désigne directement son référent en renvoyant au contexte d'énonciation⁵. Or, il existe des cas où l'adjectif figurant dans un SN démonstratif contribue bel et bien à l'identification du référent.

Il s'agit des exemples (1) à (3), exemples où l'anaphore démonstrative opère une reclassification de N1, mais une reclassification non conventionnelle ou même erronée : une amibe, animal microscopique, n'est pas une personne, le docteur Challenger n'est pas un taureau et le rêve n'est pas une denrée au même titre que la farine. Comme l'a

⁵ Cf. par. 1.1. ci-dessus.

montré Kleiber (1994a), la catégorisation déviante est caractéristique de la métaphore. Nous avons donc affaire dans ces exemples à des emplois métaphoriques où l'on constate que l'adjectif est quasi indispensable à l'identification du référent.

- (1) a. [...] il venait de découvrir qu'une *amibe* était encore en vie. [...] "Pourquoi prendrais-je donc son sort à cœur ? Je ne pense pas que **cette jeune personne** se tracasse grandement pour notre santé !" (C. Doyle, *ceinture* : 68)
- (2) a. "Dites, Malone, avec **ce taureau assyrien barbu** à Londres [Challenger] et ce Thug ici qui m'a déchiré un col tout propre en celluloïd, vous avez de drôles de fréquentations !" (C. Doyle, *Quand la Terre hurle* : 151)
- (3) a. On n'achète pas l'amour : les femmes qui se vendent ne font après tout que se louer aux hommes ; mais on achète *du rêve* : **cette denrée impalpable** se débite sous bien des formes. (Yourcenar, *in* Wiederspiel, 1995 : 121)

Comparez avec les exemples suivants où les adjectifs ont été supprimés :

- (1) b. il venait de découvrir qu'une amibe était encore en vie. "Pourquoi prendrais-je donc son sort à cœur ? Je ne pense pas que **cette personne** se tracasse grandement pour notre santé !"
- (2) b. "Dites, Malone, avec **ce taureau** à Londres et ce Thug ici qui m'a déchiré un col tout propre en celluloïd, vous avez de drôles de fréquentations !"
- (3) b. On n'achète pas l'amour : les femmes qui se vendent ne font après tout que se louer aux hommes ; mais on achète du rêve : **cette denrée** se débite sous bien des formes.

Ces exemples sont dans l'ensemble moins naturels que les originaux, mais on observe des différences de degré entre (1b, 2b) et (3b). En effet, en (3b) il est toujours possible d'établir le lien entre le SN anaphorique et l'antécédent, ce qui devient très difficile en (1b, 2b). Dans les trois exemples, l'adjectif exprime la motivation sur laquelle est basée la relation métaphorique. Ainsi, la jeunesse et l'idée de petitesse qui y est associée permettent d'interpréter *cette jeune personne* comme une métaphore pour cette bête minuscule qu'est l'amibe et par conséquent d'établir un lien anaphorique entre les deux syntagmes *cette jeune personne* et *une amibe*. La pilosité en (2a) et le caractère impalpable en (3a) jouent le même rôle. La suppression de l'adjectif est plus acceptable en (3a) d'une part à cause de la proximité des deux syntagmes et d'autre part à cause de la présence dans le contexte d'un élément autre que l'adjectif qui motive l'interprétation métaphorique, en l'occurrence les verbes *acheter* et *se débiter*⁶.

3. L'adjectif participe à la classification du référent présent dans le contexte.

Dans tous les autres cas que nous avons pu observer, l'adjectif ne joue pas un rôle déterminant pour le repérage du référent. Nous montrerons qu'il peut avoir alors d'autres rôles assez variés. La fonction classifiante associée à l'anaphore démonstrative a été bien mise en évidence dans les études antérieures⁷. Par contre, il apparaît moins clairement quelle est la fonction de l'expansion lorsqu'il y en a une. Selon Maes et Noordman (1995 : 262-264), la fonction classifiante de l'anaphore démonstrative est dévolue à l'expression

⁶ Pour les emplois métaphoriques de l'anaphore démonstrative, voir Corblin (1987 : 211-212).

⁷ Cf. par. 1.2. ci-dessus.

nominale anaphorique correspondant à l'hyperonyme de N1. Or, Reichler-Béguelin (1995 : 69) a montré qu'une expansion adjectivale est également susceptible de jouer un rôle classifiant dans un SN démonstratif anaphorique. À ce sujet, Kleiber (1984 : 77-78) a soulevé le problème de savoir si l'expansion participe ou non à la classification du référent et a montré que les deux possibilités existent.

Dans les exemples suivants, le SN démonstratif contient un hyperonyme de N1, suivi d'un adjectif à caractère classificatoire.

- (4) a. Samuel Gruber, un océanographe américain, a consacré plusieurs années de sa vie à étudier *les requins*. Il affirme que le système immunitaire de **ces poissons sélaciens**, extrêmement complexe, pourrait peut-être bientôt faire progresser la médecine des hommes. (presse, in Reichler-Béguelin, 1995 : 69)
- (5) a. Connaissez-vous *le fucus vesiculosus* ? **Cette algue brune** est très riche en iode [...] (Femme actuelle, 30/3/91, *ibid.*)

Il s'agit d'une détermination nominale qui se rajoute en exposant à un nom hyperonyme et qui spécifie explicitement la différence catégorielle avec les autres sous-types. L'adjectif fonctionne dans ce cas comme un sous-catégorisateur, permettant de distinguer le sous-type auquel appartient le référent des autres sous-types. L'anaphore démonstrative opère alors une quantification interne et deux cas de figure peuvent se présenter. Soit l'anaphore met en relief le contraste entre la propriété classificatoire représentée par l'adjectif et les autres propriétés sous-classifiantes : *ces poissons sélaciens* opposés aux autres types de poissons ou *cette algue brune* opposée aux autres types d'algue ; soit elle met en relief le contraste entre différentes occurrences du même type : *ces poissons sélaciens* opposés aux autres poissons sélaciens ou *cette algue brune* opposée aux autres algues brunes. Il n'est pas toujours facile de trancher entre ces deux interprétations et il apparaît, comme l'a suggéré Kleiber (1984 : 78), que les connaissances de l'interlocuteur sur les référents peuvent intervenir dans ce choix. Ainsi l'interprétation de (4a) sera-t-elle différente selon que l'interlocuteur est convaincu que la classe des requins coïncide avec celle des poissons sélaciens ou au contraire qu'il sait qu'elle en est une sous-classe.

Plusieurs auteurs dont Blanche-Benveniste et Chervel (1966), Kleiber (1984) et Corblin (1987) ont signalé l'effet de contraste interne associé à l'anaphore démonstrative, ainsi que son absence dans le cas d'une anaphore définie. Cette dernière observation est également valable lorsque l'expression anaphorique définie contient un adjectif. Comparez les exemples suivants :

- (6) a. 2000 lecteurs fêtent le 8 juillet les 50 ans de "*la Vie*", à la Cathédrale de Chartres. Le lectorat de **l'hebdo catho** est composé à 53 % de séniors, [...]. (Nouv. Obs., 6/7/95 : 55)
- b. 2000 lecteurs fêtent le 8 juillet les 50 ans de "*la Vie*", à la Cathédrale de Chartres. Le lectorat de **cet hebdo catho** est composé à 53 % de séniors.

Dans (6b), *cet hebdo catho* s'oppose aux autres hebdomadaires ou aux autres hebdomadaires catholiques, alors que dans (6a), *l'hebdo catho* se contente de s'identifier à *la Vie*.

La suppression de l'adjectif dans les exemples (4a, 5a) ne rend nullement l'énoncé inacceptable, puisqu'elle a pour résultat une reprise par hyperonyme "normale".

- (4) b. Samuel Gruber, un océanographe américain, a consacré plusieurs années de sa vie à étudier *les requins*. Il affirme que le système immunitaire de **ces poissons**, extrêmement complexe, pourrait peut-être bientôt faire progresser la médecine des hommes.
- (5) b. Connaissez-vous *le fucus vesiculosus* ? **Cette algue** est très riche en iode.

Si la présence de l'adjectif donne lieu à un enchaînement discursif, sa suppression est plus problématique :

- (7) a. Mais comme elle portait aussi *son uniforme, voile et cape bleue nouée en croix sur le long tablier blanc*, elle annonçait dans **ce costume quasi religieux** qu'elle ne mettrait pas pour rien le pied dans l'autre monde. (P. Constant, *La fille du Gouvernator* : 14)
- b. Mais comme elle portait aussi *son uniforme, voile et cape bleue nouée en croix sur le long tablier blanc*, elle annonçait dans **ce costume** qu'elle ne mettrait pas pour rien le pied dans l'autre monde.

(7b) est moins naturel que (7a), dans la mesure où le caractère "religieux" du costume contribue à l'enchaînement argumentatif : il explicite par quel moyen le personnage laisse apparaître sa vocation religieuse. Autrement dit, le coût interprétatif est plus élevé dans (7b), étant donné que la justification du contenu propositionnel de la subordonnée n'est pas explicitée.

Il convient de noter que le nom-tête avec lequel se combine l'adjectif sous-catégorisateur, n'entre pas toujours dans une relation sémantique d'hypo-/hyperonymie pré-établie avec son antécédent, notamment lorsque cet antécédent réfère à des entités abstraites ou à un procès.

- (8) [...] et puis il m'a sorti une phrase où il était question de *secteur de pointe, d'investissements audiovisuels et d'implantation d'usine Renault dans la région de Casablanca* [...]
- Et vous souhaitez persévérer dans **ce créneau technique**, ou bien vous désirez suivre une autre formation, plus en rapport avec vos compétences ? (D. van Cauwelaert, *Un aller simple* : 54)
- (9) Un tel mouvement est-il contraire, [...], aux *idéaux de la République française, qui ne doivent tenir compte que des citoyens considérés individuellement et non des groupes fondés sur des particularismes* ? [...] Car jusqu'à présent **ce modèle républicain** s'est parfaitement accommodé de la discrimination à l'égard des homosexuels, [...]. (Nouv. Obs., 6/7/95 : 74)
- (10) Le déballage des caisses commençait. La mère de Dieu voyait sortir *sa vaisselle en morceaux* sans montrer la moindre mauvaise humeur. **Cette catastrophe domestique** semblait au contraire la réjouir. (P. Constant, *La fille du Gouvernator* : 32)

Les exemples de ce type illustrent également l'effet contrastif déclenché par l'adjectif sous-catégorisateur : en (8) *ce créneau technique* s'oppose aux autres types de créneau,

en (9), *ce modèle républicain*, aux autres types de modèles et en (10), *cette catastrophe domestique*, aux autres types de catastrophes.

L'adjectif participant à la classification du référent est souvent de type relationnel, tel que *religieux*, *technique*, *domestique* ou *républicain*. Dans le même ordre d'idées, on constate que les adjectifs de couleur ne peuvent être gradués dans leur intensité lorsqu'ils sont sous-catégorisateurs. Ainsi, dans *cette algue brune* (5a), l'adjectif *brune* ne peut être modifié à l'aide d'un adverbe *très* (5c) s'il indique un sous-type d'algue, s'opposant par exemple à l'algue verte.

- (5) c. Connaissez-vous le fucus vesiculosus ? **Cette algue très brune** est très riche en iode.

Il en va de même pour *vin rouge* ou *vin blanc*, où les adjectifs de couleur marquent une différence catégorielle.

L'exemple suivant illustre un emploi quelque peu différent de l'adjectif figurant dans un SN démonstratif. L'adjectif participe toujours à la classification du référent déjà mentionné dans le contexte antérieur, mais pas en tant que sous-catégorisateur.

- (11) Je monte dans *ma soupen*te. Je couche dans *une soupen*te à laquelle on arrive par une petite échelle ; on y étouffe en été, on y gèle en hiver ; mais j'y suis libre, tout seul, et je l'aime, **ce cabinet suspendu**, où je peux m'isoler,... (Vallès, *in* Reichler-Béguelin, 1995 : 61)

En effet, le SN *ce cabinet suspendu* est employé ici comme un quasi synonyme de *soupen*te, précédemment mentionné. L'adjectif *suspendu* sert à spécifier le nom *cabinet* et participe à la classification du référent, car les deux termes partagent chacun avec l'antécédent *soupen*te un trait sémantique : *cabinet* "petite pièce située à l'écart" + *suspendu* = *soupen*te "**réduit** aménagé **dans la hauteur** d'une pièce ou sous un escalier pour servir de grenier, de logement sommaire" (Petit Robert).

4. Attribution d'une propriété inédite

Lorsque l'adjectif ne participe pas à la classification du référent, il n'opère pas de quantification partitive et ne déclenche donc pas d'effet contrastif par rapport à d'autres catégories. Son rôle se situe alors plutôt sur le plan discursif. Il permet notamment l'attribution de propriétés totalement inédites, non inférables ni du lexème nominal ni du contexte antérieur. Cela est conforme à la constatation faite par plusieurs auteurs que, comme l'anaphore démonstrative implique une rupture discursive, elle apporte souvent de l'information nouvelle⁸.

Ainsi que l'a signalé Theissen (1996 : 323), dans le cas d'une reprise anaphorique fidèle, seul un modificateur, adjectival ou autre, peut transmettre une information nouvelle. En (12a) par exemple, rien dans ce qui précède ne justifie l'attribution de la

⁸ Cf. par. 1.4. Pour une discussion plus approfondie des différents points de vue, voir Van Peteghem (à par.).

propriété exprimée par l'adjectif *singulière*. En l'occurrence, la propriété inédite attribuée est exploitée dans le contexte de droite, qui explicite le caractère singulier de la robe.

- (12)a. La tasse prise, il alla admirer *une robe vraiment jolie* que Mlle Sylviane portait ce soir-là. C'était une étoffe d'Alger, qui avait des rais fort larges, marron, je crois, et jaune pâle ; à la lumière ces couleurs faisaient fort bien. La belle Sylviane répondit à l'admiration de Lucien par une histoire fort détaillée de **cette robe singulière** ; elle venait d'Alger ; il y avait longtemps que Mlle Sylviane l'avait dans une armoire, [...] (Stendhal, *in* Theissen, 1996 : 327)

Corblin (1987 : 147-194) a montré que les SN définis modifiés fonctionnent de préférence en première mention et permettent assez difficilement l'interprétation par reprise. Il illustre cela notamment avec les exemples suivants, où le modificateur est un adjectif et l'interprétation par reprise paraît exclue. En effet, l'interprétation naturelle de (13a) et (14) est qu'il y a respectivement deux roses et deux livres différents.

- (13) a. Cette rose rouge me gêne. Je vais jeter la rose fanée. (Corblin, 1987 : 191)
(14) Il y avait là un livre. J'ai pris le livre rouge et je suis parti. (*ibid.*)

L'explication qu'en propose Corblin est qu'un modificateur, relative restrictive, complément adnominal ou épithète, permet généralement à lui seul d'identifier le référent unique correspondant à la description définie. Il n'est donc plus nécessaire de faire appel à une interprétation par reprise d'une désignation antérieure. Cela nous semble surtout le cas lorsque le modificateur apporte une information nouvelle. Le SN démonstratif ne pose pas ce problème, comme en témoigne la possibilité d'interpréter *cette rose rouge* comme une reprise de *la rose fanée* lorsque l'ordre des propositions est inversé en (13a) :

- (13)b. Je vais jeter la rose fanée. Cette rose rouge me gêne.

Cette analyse est également applicable à (12a), où l'on constate que l'on peut difficilement remplacer *cette robe singulière* par un SN défini *la robe singulière* (12b). L'adjectif en est la cause, car sa suppression rend le SN défini nettement plus acceptable (12c).

- (12) b. ??La tasse prise, il alla admirer une robe vraiment jolie que Mlle Sylviane portait ce soir-là. C'était une étoffe d'Alger, qui avait des rais fort larges, marron, je crois, et jaune pâle ; à la lumière ces couleurs faisaient fort bien. La belle Sylviane répondit à l'admiration de Lucien par une histoire fort détaillée de **la robe singulière** ; elle venait d'Alger ; il y avait longtemps que Mlle Sylviane l'avait dans une armoire, [...]
c. La tasse prise, il alla admirer une robe vraiment jolie que Mlle Sylviane portait ce soir-là. C'était une étoffe d'Alger, qui avait des rais fort larges, marron, je crois, et jaune pâle ; à la lumière ces couleurs faisaient fort bien. La belle Sylviane répondit à l'admiration de Lucien par une histoire fort détaillée de **la robe** ; elle venait d'Alger ; il y avait longtemps que Mlle Sylviane l'avait dans une armoire, [...]

Rien dans le contexte de gauche ne justifie l'attribution de la propriété *singulière* qui est donc inédite. Le problème d'acceptabilité que pose (12b) peut s'expliquer par le fait qu'il

est difficile d'interpréter *la robe singulière* comme une reprise de *une robe vraiment jolie que Mlle Sylviane portait ce soir-là*. À cela s'ajoute que cette propriété est exploitée dans le contexte de droite et que l'enchaînement avec la suite est problématique en (12b).

Lorsque N1 est un nom propre, l'ensemble du SN anaphorique, et non seulement l'adjectif, est susceptible d'apporter de l'information nouvelle. Comme l'a fait remarquer Van Peteghem (à par.), la distinction entre information nouvelle et présupposée qui s'appuie uniquement sur la connaissance extralinguistique de l'interlocuteur n'est pas pertinente pour le choix entre l'article défini et le déterminant démonstratif. Dans le cas de noms propres en particulier, il est en effet souvent impossible d'établir si l'information véhiculée par le SN anaphorique est nouvelle ou non pour l'interlocuteur. Aussi bien dans les exemples de SN démonstratifs (15a-17a) que dans les exemples de SN définis (18a-20a), l'anaphore permet de combler d'éventuelles lacunes chez l'interlocuteur et rien ne permet de différencier information nouvelle et information connue de lui.

- (15) a. Lorsque Bernard Briaud s'installe, en 1982, avec son épouse et ses quatre enfants, dans une vieille maison de *La Villedieu*, en Charente-Maritime, il n'est encore qu'ingénieur agronome. [...] C'est un nouvel administré modèle pour le maire de **cette minuscule commune promise au dépeuplement**. (Nouv. Obs., 6/7/95 : 21)
- (16) a. *Béatrice Le Métayer* est charmante à bicyclette, [...] **Cette belle ingénue, futée et désinvolte**, présentait la météo sur Canal +. (Téléobs, 22/7/95)
- (17) a. *Mademoiselle Carven*, [...], ouvre, au Rond-Point des Champs-Élysées, la première maison de couture de l'après-guerre. Du haut de son mètre cinquante-cinq, **cette pétillante "petite bonne femme" par ailleurs "très grande dame"**, au dire de Florence Lartigue sa cliente, entreprend d'habiller les "petites femmes de Paris", [...] (Nouv. Obs., 6/7/95 : 32)
- (18) *Aung San Suu Kyi* se dresse, rayonnante, les traits un peu tirés, les cheveux noirs retenus en arrière par un bandeau. [...] Hier matin, au 56 University Road à Rangoon, en Birmanie, **la célèbre dissidente birmane**, cinquante ans, tient sa première conférence de presse depuis sa libération sans conditions. (Figaro, 12/7/95)
- (19) *Jean-Christophe Cambadélis* veut redessiner le contour d'une "nouvelle gauche". [...], **l'ancien député jospiniste de Paris** propose, [...], de construire "une formation politique plus large, [...]". (Nouv. Obs., 6/7/95 : 37)
- (20) Ces mots, *Christine Villemin* les a prononcés au Sénat [...]. Passer ainsi du palais de justice d'Épinal au Palais du Luxembourg est une reconnaissance dont **la petite couturière de Lépanges** se serait bien passée. (Nouv. Obs., 6/7/95 : 71)

Or, lorsque l'on remplace les déterminants démonstratifs par des articles définis en (15a-17a), il apparaît que ces derniers sont soumis à une contrainte que l'on pourrait formuler en termes de pertinence.

- (15) b. Lorsque Bernard Briaud s'installe, en 1982, avec son épouse et ses quatre enfants, dans une vieille maison de La Villedieu, en Charente-Maritime, il

n'est encore qu'ingénieur agronome. C'est un nouvel administré modèle pour le maire de **la minuscule commune promise au dépeuplement**.

- (16) b. ?? Béatrice Le Métayer est charmante à bicyclette. **La belle ingénue, futée et désinvolte**, présentait la météo sur Canal +.
- (17) b. ?* Mademoiselle Carven ouvre, au Rond-Point des Champs-Élysées, la première maison de couture de l'après-guerre. Du haut de son mètre cinquante-cinq, **la pétillante "petite bonne femme" par ailleurs "très grande dame"**, au dire de Florence Lartigue sa cliente, entreprend d'habiller les "petites femmes de Paris".

Si (16b) et plus encore (17b) semblent bizarres, c'est parce que le SN défini anaphorique y contient une accumulation d'adjectifs apportant des informations non pertinentes, alors qu'il se situe, contrairement au SN démonstratif, dans la continuité de la circonstance d'évaluation tracée par la phrase comportant la première mention du référent (Kleiber, 1988 : 160). Les SN définis de (18-20) ne présentent par contre pas un tel foisonnement d'informations et seules sont données des informations essentielles concernant le référent, et ce sans rupture d'avec le cadre évaluatif déjà présenté. La pertinence de l'information apportée dans un SN défini doit par conséquent être évidente. Au contraire, les SN démonstratifs échappent à cette contrainte, car leur utilisation a pour effet d'entraîner un détachement du référent vis-à-vis de la circonstance d'évaluation et permet par conséquent de mettre en quelque sorte entre parenthèses une information peu pertinente dans le cadre évaluatif de la phrase précédente. C'est ce que l'on observe en (16a-17a)⁹.

Signalons pour conclure un cas particulier : l'adjectif en (21a) exprime également une propriété inédite mais elle n'est pas présentée comme telle.

- (21) a. En revanche, il n'y a pas eu d'interrogation sur *les objecteurs de conscience* poursuivis ou condamnés. On n'amnistiera pas **ces dangereux idéalistes**. (Nouv. Obs., 6/7/95 : 77)

Au contraire, elle est présentée comme relevant d'un topos, publiquement admis, faisant l'objet d'un certain consensus, que l'on pourrait paraphraser comme suit : idéalistes, donc dangereux. L'effet ironique très clair que l'on obtient ici est dû au fait que ce topos n'est en réalité pas communément admis ou partagé. On a donc une espèce de coup de force présuppositionnel qui vise à faire accepter rétroactivement la validité de l'information. Ce phénomène, qui relève de la présupposition, n'est pas spécifique de l'anaphore démonstrative. C'est l'antéposition de l'adjectif *dangereux* qui est le facteur déterminant, car en (21b) où l'adjectif est postposé, l'effet ironique a disparu et il reste uniquement l'attribution d'une propriété "dangereux".

- (21) b. En revanche, il n'y a pas eu d'interrogation sur les objecteurs de conscience poursuivis ou condamnés. On n'amnistiera pas **ces idéalistes dangereux**.

De plus, Berrendonner (1995 : 27-32) qui a décrit ce type d'emploi de l'adjectif sous le terme d'épithète "pictive" cite (22), un exemple d'épithète pictive dans un SN défini non anaphorique.

⁹ Maes et Noordman (1995 : 272-273) ont observé des faits analogues en anglais.

- (22) Quand je contemple les quinze **charmants** classeurs du recueil systématique de la législation fribourgeoise, je suis pris de vertige. (presse, *in* Berrendonner, 1995 : 30)

Ces faits sont donc liés à la position de l'adjectif et ne sont particuliers ni aux anaphores démonstratives, ni d'ailleurs aux SN anaphoriques en général.

5. L'adjectif explicite la contextualisation du référent

Selon Maes et Noordman (1995 : 264-269), l'anaphore démonstrative a pour rôle essentiel de signaler la modification de la représentation du référent discursif et cette modification peut se faire notamment par une contextualisation. L'interprétation contextualisante est possible lorsqu'il y a une reprise fidèle de l'antécédent et non une reprise par hyperonyme. Sous (23a) se trouve un des exemples qui étayent leur analyse. La forme démonstrative s'accompagne d'une prise en compte d'informations contextuelles, en l'occurrence *in the big cities*, de telle sorte que la représentation du référent est modifiée. Il ne s'agit plus de pollution atmosphérique sans plus, mais de pollution atmosphérique dans les grandes villes. Cette interprétation n'est pas possible dans le cas des formes définies.

- (23) a. In the big cities, **air pollution** is increasing. {This / that / the} **air pollution** is a result of bad policy. (Maes & Noordman, 1995 : 265)

Un point intéressant dans notre perspective est que Maes et Noordman font contraster l'exemple (23a) avec (23b) où le démonstratif est moins acceptable.

- (23) b. In the big cities, **air pollution** is increasing. {The / ?this} **increasing air pollution in the big cities** is a result of bad policy. (Maes & Noordman, 1995 : 266)

Les exemples de ce type constitueraient un argument en faveur de leur analyse en termes de contextualisation. Maes et Noordman expliquent les problèmes d'acceptabilité que pose le SN démonstratif par le fait que celui-ci répète l'information contextuelle concernant le référent, ce qui bloque l'interprétation contextualisante du SN anaphorique et donc la modification de la représentation du référent. Nous ne nous prononcerons pas sur la validité de cette analyse pour l'anglais, mais il semble de toute façon qu'il n'en va pas de même en français.

Les arguments que nous avançons contre la thèse de Maes et Noordman sont les suivants. Premièrement, le SN défini anaphorique peut prendre en charge, tout comme le SN démonstratif anaphorique, des informations contextuelles. Blanche-Benveniste et Chervel (1966 : 30) ont remarqué à juste titre que dans l'exemple suivant, le SN défini anaphorique *l'odeur* est chargé de toutes les déterminations de la première apparition.

- (24) Cyrille dit que *l'odeur de cuisine et de vieilles chaussettes* est tellement forte qu'il doit constamment tenir sa fenêtre ouverte, la mère Raviuz la lui ferme tous les jours disant que **l'odeur** vient du café en bas. (R. Pinget, *L'inquisiteur* : 326)

Deuxièmement, le SN démonstratif anaphorique peut s'accompagner sans difficulté d'informations contextuelles concernant le référent, notamment par le biais d'un adjectif épithète. Les exemples (25) à (27) illustrent un premier cas d'explicitation d'informations contextuelles au moyen d'un adjectif. Il s'agit d'anaphores avec reprise fidèle de l'élément nominal N1. La propriété exprimée par l'adjectif du syntagme anaphorique est déjà présente dans le contexte antérieur et ce, de manières diverses. Elle peut se trouver dans le SN antécédent, par exemple en (25), par le biais d'un quasi synonyme (*inimaginable*) de l'adjectif en question (*extraordinaire*). En (26) par contre, la propriété *illégitime* est présente dans le prédicat associé à l'antécédent (*ne devrait pas exister*) et en (27), la propriété *titanesque* se retrouve dans un contexte plus large (*jamais on n'a publié autant*).

- (25) Et puis il y a l'an 1700, qui a soulevé en Angleterre *une vague de panique inimaginable aujourd'hui* [...]. Cette **extraordinaire vague millénariste** s'explique aussi par la Réforme protestante qui arrivait Outre-Manche [...]. (Nouv. Obs., 6/7/95 : 10)
- (26) Et Starck n'est pas moins radical : «*L'objet télévision ne devrait pas exister, dit-il. [...]*». Starck ne travaille donc chez Thomson qu'«en attendant que **cet objet illégitime** disparaisse» ! (Téléobs, 22/7/95)
- (27) ...moi dans le lanterneau littéraire : jamais au grand jamais, alors que le mot «*crise*» est toujours sur toutes les lèvres, on n'a publié autant. [...] Aurait-on enfanté, dans l'Hexagone, *en cette rentrée 1996*, une pépinière de talentueux auteurs ? [...] Un tour du côté des libraires pour savoir comment ils appréhendent **cette rentrée titanesque**. (Nouv. Obs., 24/10/96 : 112)

On observe des faits analogues lorsque l'antécédent de l'expression anaphorique consiste en un procès :

- (28) La reine d'Angleterre a été victime d'un bizarre accident de chasse dans son château de Balmoral en Ecosse. La souveraine a été *très légèrement blessée au niveau de l'épaule* après avoir été heurtée par un faisan tombé du ciel, abattu lors d'une partie de chasse avec ses invités. L'accident de chasse est arrivé il y a environ trois semaines mais n'a été révélé que jeudi. **Cette légère contusion** n'a cependant pas empêché Elisabeth II de poursuivre ses activités et même de reprendre l'équitation avec assiduité. (Libération, 7/10/95)

Dans cet exemple de nominalisation d'un procès¹⁰, l'on observe une réorganisation de l'information avec une recatégorisation grammaticale des éléments constitutifs, puisque l'on peut dire en simplifiant un peu que l'adverbe *légèrement* est repris par l'adjectif *légère* et le verbe *blessé* par le substantif *contusion*.

Dans les exemples suivants, l'antécédent *cabriolet* est repris par son hyperonyme *voiture* et *trois-mâts* par *navire*. L'information contextuelle contenue dans le SN antécédent est reprise par un adjectif dans le SN anaphorique : l'adjectif *leste* dans (29) explicite la propriété de la voiture décrite par la mention de *chevaux fringants* et *étranger* dans (30), celle du navire décrite par *sous pavillon russe*.

¹⁰ Les cas de nominalisation de procès ont été étudiés notamment par Apothéloz (1995a : 288-290, 1995b).

- (29) Avant midi, *un cabriolet à pompe attelé de deux chevaux fringants* déboucha dans la rue de Rivoli [...]. **Cette leste voiture** était conduite par un homme en apparence soucieux et maladif. (Balzac, *in* Wiederspiel, 1995 : 114)
- (30) J'arrivais en bas sur les quais. *Un grand trois-mâts sous pavillon russe* déchargeait du charbon ; je lus le nom de Copégoro sur son flanc. Je pris ma distraction un moment à observer ce qui se passait à bord de **ce navire étranger**. (K. Hansum, *in* Theissen, 1996 : 198)

Ainsi on constate qu'en français, contrairement à ce qui se passe en anglais, selon Maes et Noordman, l'interprétation contextualisante peut être explicitée au moyen notamment d'un adjectif épithète et qu'elle permet alors une reprise par hyperonyme.

Ces phénomènes de contextualisation sont intéressants à étudier, car ils montrent que, si le démonstratif impose le recours au contexte d'énonciation de son occurrence pour l'identification du référent¹¹, il permet en outre de prendre en compte des informations concernant le référent qui sont présentes dans le contexte antérieur. Cette prise en compte d'informations contextuelles peut être explicitée au moyen de modificateurs. Ainsi, dans l'exemple (31a), le SN anaphorique démonstratif *ce voyageur* s'interprète non seulement comme coréférent à *un voyageur*, mais son référent intègre les informations qui en ont été données auparavant. Or, le locuteur peut choisir d'explicitement une ou plusieurs de ces informations concernant le référent. En (31b), c'est l'information présente dans la relative *qui arborait une énorme moustache* qui est explicitée au moyen d'une expansion adjectivale et en (31c), c'est l'information présente dans le prédicat associé à la première mention.

- (31) a. Un voyageur, qui arborait une énorme moustache, se hâtait vers la sortie. Ce voyageur portait une mallette en cuir.
 b. Un voyageur, qui arborait une énorme moustache, se hâtait vers la sortie. Ce voyageur moustachu avait l'air féroce.
 c. Un voyageur, qui arborait une énorme moustache, se hâtait vers la sortie. Ce voyageur pressé faillit renverser une vieille dame.

Le SN anaphorique défini en (32a) s'interprète également comme coréférent à *un voyageur*, chargé d'informations données dans la première phrase. Cependant, l'explicitation de telles informations est bien plus difficile que dans le cas du démonstratif (32b, c).

- (32) a. Un voyageur, qui arborait une énorme moustache, se hâtait vers la sortie. Le voyageur¹² portait une mallette en cuir.
 b. ? Un voyageur, qui arborait une énorme moustache, se hâtait vers la sortie. Le voyageur moustachu avait l'air féroce.
 c. ? Un voyageur, qui arborait une énorme moustache, se hâtait vers la sortie. Le voyageur pressé faillit renverser une vieille dame.

¹¹ Cf. par. 1.1. et 1.3. ci-dessus.

¹² Si l'acceptabilité de cette phrase peut paraître douteuse, c'est que la reprise définie fidèle nécessite une distance entre les deux mentions du référent. Le problème de proximité dépassant notre sujet d'étude, nous renvoyons à Theissen (1966 : 248-277).

Cette constatation peut être expliquée par la thèse avancée par Kleiber (1986b, 1990), en ce qui concerne le fonctionnement référentiel du défini et du démonstratif. Le défini a pour valeur référentielle d'instaurer un référent comme étant le seul individu du type N à l'intérieur de la circonstance d'évaluation, tracée dans la phrase introductrice antérieure ; dans 32a, par exemple, l'unicité du référent *un voyageur, qui arborait une énorme moustache*, est assumée par la circonstance d'évaluation décrite par le prédicat *se hâtait vers la sortie*. Or, comme l'a remarqué Theissen (1996 : 298-301), l'explicitation d'une propriété du référent à l'aide d'une expansion induit un effet contrastif indésirable, surtout s'il ne s'agit pas d'une propriété catégorielle inférable du nom tête. En effet, l'expansion, ayant le rôle distinctif, oppose le référent désigné par le N tête à d'autres éléments de la même classe pouvant se trouver dans la même circonstance d'évaluation. D'où le problème d'acceptabilité de 32b et 32c, étant donné que l'interprétation contrastive n'est pas justifiée dans ces exemples.

En ce qui concerne le démonstratif, il nécessite un appariement référentiel qui se fait par l'intermédiaire de l'occurrence démonstrative utilisée (Kleiber 1990 : 214). Le rappel d'une propriété déjà mentionnée dans le contexte antérieur ne pose donc aucun problème au démonstratif, étant donné que l'expansion ne participe pas à l'identification du référent mais construit avec le nom tête un référent différent des autres éléments de la même classe, et ce, en dehors de la circonstance d'évaluation tracée dans la phrase introductrice du référent.

Il convient de signaler que l'adjectif dans ce type d'anaphore démonstrative peut donner lieu à un effet discursif particulier, dans ce sens qu'il permet de rapporter le point de vue d'un énonciateur autre que le locuteur. C'est ce que l'on constate dans les exemples suivants:

- (33) “Autant je suis débraillé dans mes autres livres, autant **dans celui-ci je tâche d’être boutonné...**” écrit Flaubert, [...], au moment où il commence la rédaction de “Madame Bovary”, après l’échec de “la Tentation de Saint Antoine”. Difficile de ne pas opposer **cette prose “boutonnée”** à la “*manière féroce dont Emma se déshabille*”. Cette dernière notation figure dans les “Plans et scénarios de “Madame Bovary” aujourd’hui publiés par Yvan Leclerc. (Nouv. Obs., 6/7/95 : 86)
- (34) [...] *l’an 1000, par exemple, n’a pas été attendu avec autant d’effroi qu’on le dit généralement. Cette grande peur de l’an 1000* a été largement surestimée par des historiens de la fin du XVIIIe et du début du XIXe siècle. (Nouv. Obs., 6/7/95 : 10)
- (35) Dès lors que les avocats de la défense avaient invoqué ces faits pour demander que le juge fût dessaisi du dossier, la Cour de Cassation belge ne pouvait qu’acquiescer, car rejeter la demande aurait été méconnaître la loi. [...] Aucune critique n’a d’ailleurs été émise quant au bienfondé juridique de *la décision de la Cour de Cassation*. [...] Or quelle a été la réaction du public face à **cette décision irréprochable** ? L’émotion, l’indignation et cette manifestation [...] (Nouv. Obs., 24/10/96 : 55)

En (33), l'adjectif *boutonné*, comme l'indiquent d'ailleurs les guillemets et les italiques, est repris à une citation de Flaubert et véhicule le point de vue de ce dernier. De même, l'adjectif *grande* en (34) rend compte du point de vue des historiens de la fin du XVIIIe

et du début du XIXe siècle, et non de celui du journaliste, auteur de l'article. Enfin, la décision de la Cour de Cassation n'est irréprochable qu'aux yeux de la magistrature (35). Le point de vue rapporté peut être exploité dans le contexte droit : contesté dans l'exemple (34) et mis en contraste dans l'exemple (33)¹³.

Outre ces cas de reprise d'une information présente de façon explicite dans le contexte, il existe un autre type de cas où il est fait appel à des informations contextuelles. Il ne s'agit pas d'un rappel à proprement parler, mais bien d'une espèce de commentaire sur des propriétés attribuées au référent ou d'autres informations qui se trouvent mentionnées dans le contexte de gauche et qui sont résumées à l'aide d'un terme englobant. Les informations données dans le contexte de gauche valident en quelque sorte l'attribution de la propriété exprimée par l'adjectif, et cela aussi bien lors d'une reprise fidèle (38a) que lors d'une reprise par hyperonyme (36a, 37a).

- (36) a. Avec le jour, elle découvrit qu'elle n'y était point seule, assise près *d'une sorte de gnome de la taille d'une grosse potiche dont il avait l'aspect lisse, rond et ramassé*. Sur d'étroites épaules fuyantes, des bras courts et des mains pointues s'écrasait une tête énorme, fendue comme au rasoir d'une oreille à l'autre par un immense sourire lippu mais plein de bonté. La fille du Gouverneur, malgré l'appréhension qui l'avait tout d'abord saisie, tenta une timide approche et dit sur le ton cérémonieux qu'elle prenait avec les gens qui lui faisaient peur, [...] : - Bonjour... Bonjour, Monsieur.
Sûre et certaine que **cet être disgracié**, il fallait en convenir monstrueux, aurait de la reconnaissance à se voir ainsi poliment traité. (P. Constant, *La fille du Gouverneur* : 31-32)
- (37) a. Naturellement "climatisées" pour nos étés capricieux, les vestes en *laine "Ultimum Cashmere"* de *** se jouent des variations de température. Plus fraîche que le lin ou le coton, **cette texture miraculeuse** se décline en vestes et costumes [...]. (Fig. Mag. 17/6/95 : 117)
- (38) a. [...] et on a trouvé *une bague tout en or sur laquelle était montée une pierre précieuse toute rouge*, si belle que tout le monde ne pouvait plus en détacher son regard. Naturellement, chacun d'entre nous a voulu la bague pour lui, et bientôt tout le monde était prêt à s'entre-tuer pour la possession de **cette maudite bague**. (Le Clézio, *in* Theissen, 1996 : 323)

Ainsi, toute la description qui est faite du personnage en (36a) valide l'attribution de l'épithète *disgracié*. De même, l'utilisation de l'adjectif *miraculeuse* en (37a) se justifie par le fait que cette laine assure une "climatisation naturelle", est plus fraîche que d'autres textures, etc., et le fait que tout le monde était prêt à s'entre-tuer pour la bague permet d'affirmer qu'elle est *maudite* (38a). La suppression de l'adjectif ne pose dans l'ensemble aucun problème :

- (36) b. Avec le jour, elle découvrit qu'elle n'y était point seule, assise près d'une sorte de gnome de la taille d'une grosse potiche dont il avait l'aspect lisse, rond et ramassé. Sur d'étroites épaules fuyantes, des bras courts et des mains pointues s'écrasait une tête énorme, fendue comme au rasoir d'une oreille à

¹³ Le rapport d'un point de vue peut également se faire par le nom tête uniquement. Ce phénomène a été signalé par Apothéloz et Reichler-Béguelin (1995 : 249) et Apothéloz (1995a : 72-74) qui parle d'emploi polyphonique du déterminant démonstratif.

- l'autre par un immense sourire lippu mais plein de bonté. [...] Sûre et certaine que **cet être** aurait de la reconnaissance à se voir ainsi poliment traité.
- (37) b. Naturellement “climatisées” pour nos étés capricieux, les vestes en laine “Ultimum Cashmere” de *** se jouent des variations de température. Plus fraîche que le lin ou le coton, **cette texture** se décline en vestes et costumes.
- (38) b. on a trouvé une bague tout en or sur laquelle était montée une pierre précieuse toute rouge, si belle que tout le monde ne pouvait plus en détacher son regard. Naturellement, chacun d’entre nous a voulu la bague pour lui, et bientôt tout le monde était prêt à s’entre-tuer pour la possession de **cette bague**.

Le seul cas où la suppression est difficile est (36a), car il existe dans cet exemple un lien interprétatif avec le contexte de droite, lien qui se perd évidemment lors de la suppression de l’adjectif. En l’occurrence, un lien de causalité est établi entre le caractère disgracié du personnage et la reconnaissance qu’il devrait éprouver. En paraphrasant, l’on pourrait dire que le personnage sera certainement reconnaissant parce qu’il est disgracié. Cette interprétation disparaît en (36b) avec la suppression de l’adjectif.

Ces SN démonstratifs où l’adjectif fournit un commentaire sur des informations présentes dans le contexte contiennent souvent des adjectifs de type axiologique, exprimant une évaluation, un jugement subjectif. Ils constituent en quelque sorte un cas intermédiaire entre ceux où l’adjectif apporte une information totalement inédite (cf. par. 4) et ceux où il reprend un élément contextuel.

En guise de conclusion

Par le biais de cet inventaire, nous croyons avoir montré que l’expansion adjectivale peut assumer des rôles très variés dans le SN anaphorique démonstratif, et ce, sans que ces faits n’entrent en contradiction avec le fonctionnement référentiel du démonstratif mis en évidence dans les études antérieures. Dans quelques cas exceptionnels où l’adjectif permet d’établir une relation métaphorique entre le SN démonstratif et son antécédent, il contribue à l’identification du référent. Dans les autres cas, il permet l’attribution d’une propriété inédite ou participe à la (re)classification ou la contextualisation du référent. Il est apparu également qu’il joue souvent un rôle sur le plan discursif, notamment lorsque la propriété exprimée par l’adjectif est exploitée dans le contexte de droite.

Il est évident que ces résultats ne sont que provisoires et qu’il reste beaucoup d’aspects à creuser. Ainsi, nous avons parfois fait allusion à l’influence que peuvent avoir la position de l’adjectif ou les types d’adjectifs. Ces facteurs requièrent une étude systématique, à laquelle nous espérons nous atteler prochainement.

BIBLIOGRAPHIE

- APOTHÉLOZ D. (1995a), *Rôle et fonctionnement de l’anaphore dans la dynamique textuelle*, Genève, Droz.
- APOTHÉLOZ D. (1995b), “Nominalisations, référents clandestins et anaphores atypiques”, TRANEL, n°23, *Du syntagme nominal aux objets-de-discours. SN complexes, nominalisations, anaphores*, Université de Neuchâtel, 143-173.

- APOTHÉLOZ D. & M.-J. REICHLER-BÉGUELIN (1995), "Construction de la référence et stratégies de désignation", *TRANEL*, n°23, *Du syntagme nominal aux objets-de-discours. SN complexes, nominalisations, anaphores*, Université de Neuchâtel, 227-271.
- APOTHÉLOZ D. & M.-J. REICHLER-BÉGUELIN (à paraître), "Demonstrative reference and associativity", *Journal of Pragmatics*.
- BERRENDONNER A. (1995), "Quelques notions utiles à la sémantique des descripteurs nominaux", *TRANEL*, n°23, *Du syntagme nominal aux objets-de-discours. SN complexes, nominalisations, anaphores*, Université de Neuchâtel, 9-39.
- BERRENDONNER A. & M.-J. REICHLER-BÉGUELIN (à paraître), "De quelques adjectifs à rendement anaphorique : premier, dernier, autre", *L'adjectif. Actes du 7e Colloque de linguistique romane et slave*, Albi, sept. 1994.
- BLANCHE-BENVENISTE Cl. & A. CHERVEL (1966), "Recherches sur le syntagme substantif", *Cahiers de lexicologie*, vol. IX, n°2, 3-37.
- CORBLIN F. (1987), *Indéfini, Défini, et démonstratif*, Droz, Genève-Paris.
- CORBLIN F. (1992), "Démonstratif et nomination", *La deixis. Colloque en Sorbonne*, 8-9 juin, M.-A. Morel et L. Danon-Boileau, P.U.F., Paris, 441-456.
- CORBLIN F. (1995), *Les formes de reprise dans le discours. Anaphores et chaînes de référence*, Presses Universitaires de Rennes.
- DANON-BOILEAU L. (1990), "Il y a deixis et deixis : considérations cursives sur les limites du fonctionnement déictique de "le" et du fonctionnement anaphorique de "ce"", G. Kleiber et J.-E. Tyvaert (éd.), "L'anaphore et ses domaines", *Recherches linguistiques*, XIV, 97-109.
- DE MULDER W. (1990), "Anaphore définie versus anaphore démonstrative : un problème sémantique ?", G. Kleiber et J.-E. Tyvaert (éd.), "L'anaphore et ses domaines", *Recherches linguistiques*, XIV, 143-158.
- KLEIBER G. (1984), "Sur la sémantique des descriptions démonstratives", *Linguisticae Investigationes*, VIII :1, 63-85.
- KLEIBER G. (1986a), "Sur les emplois anaphoriques et situationnels de l'article défini et de l'adjectif démonstratif", *Actes du XVIIIe Congrès International de linguistique philologique romanes* (Trèves, 19-24 mai, 1986), repris dans *Reprise(s), Travaux sur les processus référentiels anaphoriques, Anaphore et deixis*, 1989-n°1, 19-35.
- KLEIBER G. (1986b), "Adjectif démonstratif et article défini en anaphore fidèle", *Déterminants : Klincksieck*, Paris, 169-185, repris dans *Reprise(s), Travaux sur les processus référentiels anaphoriques, Anaphore et deixis*, n°1-1989, 53-69.
- KLEIBER, G. (1986c), "à propos de l'analyse adjectif démonstratif = article défini + élément déictique, ou sur l'irréductibilité des symboles indexicaux", in *Morpho-syntaxe des langues romanes*, Actes du XVIIe Congrès International de linguistique et de philologie romanes, Aix-en-Provence, 29 août - 3 septembre, 1983, vol.4, J. Lafitte éd., 193-210, repris dans *Anaphore et deixis*, n°2-1990, 45-63.
- KLEIBER G. (1988), "Sur l'anaphore démonstrative", *Nouvelles Recherches en grammaire*, G. Maurand (éd.), Colloque d'Albi, Université de Toulouse-le Mirail, 51-74, repris dans *Reprise(s), Travaux sur les processus référentiels anaphoriques, Anaphore et deixis*, n°1-1989, 138-161.
- KLEIBER G. (1990), "Article défini et démonstratif : Approche sémantique versus approche cognitive (une réponse à Walter de Mulder)", G. Kleiber et J.-E. Tyvaert (éd.), "L'anaphore et ses domaines", *Recherches linguistiques*, XIV, 199-227.
- KLEIBER G. (1994a), "Métaphore : le problème de la déviance", *Langue française*, 101, 35-56.

- KLEIBER G. (1994b), *Nominales*, A. Colin, Paris.
- KLEIBER G. (1994c), *Anaphores et pronoms*, Duculot, Louvain-la-Neuve.
- MAES A. A. & G. M. NOORDMAN (1995), “Demonstrative nominal anaphors : a case of nonidentificational markedness”, *Linguistics*, 33, 255-282.
- MARANDIN J.-M. (1986), “Ce est un autre. L’interprétation anaphorique du syntagme démonstratif”, *Langages*, 81, 75-89.
- REICHLER-BÉGUELIN M.-J. (1995), “Alternatives et décisions lexicales dans l’emploi des expressions démonstratives”, *Pratiques*, 85, 53-87.
- RIEDEL, M. (1995), “La notion de variable en linguistique : le cas de l’adjectif *tel*”, *Scolia*, 5, 143-175.
- TASMOWSKI-DE RYCK L. (1990), “Les démonstratifs français et roumains dans la phrase et dans le texte”, *Langages*, 97, 82-99.
- THEISSEN A. (1995), “Description démonstrative anaphorique et dimension hiérarchique des catégories”, *Sémiotiques*, 8, *Anaphores : marqueurs et interprétations*, n° dirigé par G. Kleiber, 133-146.
- THEISSEN A. (1996), *Lexique et cognition : le choix du substantif en discours. L’emploi de N en première mention (un N) et en seconde mention (le N et ce N)*, Thèse de Doctorat, Université des Sciences Humaines de Strasbourg.
- VAN PETEGHEM M. (1995a), “L’indéfini *autre* : analyse sémantico-référentielle ou en quoi *autre* est déictique”, *Diachronie et variation linguistique. La deixis temporelle, spatiale et personnelle*, R. Van Deyck (éd), Communication & Cognition, Gand, 87-114.
- VAN PETEGHEM M. (1995b), “Sur les emplois anaphoriques de ‘tel’”, *Sémiotiques*, 8, *Anaphores : marqueurs et interprétations*, n° dirigé par G. Kleiber, 57-78.
- VAN PETEGHEM M. (à paraître), “Sur le contenu lexical des descriptions définies et démonstratives”, *Acta Universitatis Upsaliensis, Studia Romanica Upsaliensia*.
- WIEDERSPIEL B. (1995), “Sur quelques aspects de la saisie démonstrative”, *Pratiques*, 85, 113-125.